

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 novembre 2023**

N° 231123111

**JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val de Marne dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux parents (REAAP)**

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 16 novembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

**PRESENTS** Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

**Nombre de Membres**

*Composant le Conseil Municipal en Exercice 33*

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Présents à la séance : 31*

*Représentés : 2*

*Absents excusés : 0*

*Absents non excusés : 0*

**ABSENTS REPRESENTES** Mme ALITA par Mme JAY - Mme VILATA par Mme GRUOSSO.

**SECRETARE** Nadia GROUX

La séance est ouverte à 20h30.

**JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val de Marne dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux parents (REAAP)**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** la proposition de Mme Patricia TORDJMAN Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision de la commission d'action sociale de la CAF du 21 septembre 2023,

**VU** la Convention d'Objectifs et de Financement « Aide au fonctionnement d'un projet local REAAP » n°202300013 présentée par la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne,

**CONSIDERANT** le soutien proposé par la Caisse d'Allocations Familiales visant les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place à la Maison des Familles,

**APRES** examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 9 novembre 2023.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – **APPROUVE** la convention d'Objectifs et de Financement « Aide au fonctionnement d'un projet local REAAP » n°202300013, entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne pour le financement des actions 2023 en faveur du soutien à la parentalité de la Maison des Familles.

**ARTICLE 2** – **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document présenté à cet effet.

**ARTICLE 3** – **DIT** que la recette en résultant, d'un montant de 4 000 €, sera inscrite au budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 27 novembre 2023

Reçu en préfecture le 27 novembre 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20231123-10234-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LA MAIRE,  
Patricia TORDJMAN**



Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .....  
.....